Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS
17000 LA ROCHELLE
TEL : 0 891 01 11 11/ FAX : 05.46.50.55.70

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET FIDAL

3 AVENUE DE CHALON, LES CHAVANNES
BP 281
71380 ST MARCEL

V/REF :
N/REF : 2005 B 97 / 2007-A-1047

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 19/04/2007,

P.V. d'assemblée du 28/03/2007
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

ABAQUE FINANCE
Société par actions simplifiée
7 AVENUE JOLIOT CURIE
17180 PERIGNY

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1047 le 19/04/2007

R.C.S. LA ROCHELLE 417 690 732 (2005 B 97)

Fait à LA ROCHELLE le 19/04/2007,

Le Greffier

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ABAQUE FINANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.900.016 Euros
SIEGE SOCIAL : 7 Avenue Joliot Curie
17180 PERIGNY
417 690 732 RCS LA ROCHELLE

L'an deux mille sept, le 28 mars

Monsieur **Alain BALMELLE**, Président de la Société **ABAQUE FINANCE** sus-désignée, Société par actions simplifiée au capital de 2.900.016 euros, divisé en 118.368 actions, réparties entre les associés comme suit :

La Société **CAB COMPAGNIE**,
représentée par Monsieur Alain BALMELLE, propriétaire de 42.896 actions

La Société **RAVENAL TRUST SA**
représentée par Monsieur Marc MULLER et Madame Pascale LOEWEN,
propriétaire de 29.595 actions

La Société **POITOU CHARENTES EXPANSION**,
représentée par Monsieur Dominique LENOIR, propriétaire de 1.525 actions

La Société **INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST par sigle IPO SA** représentée par Monsieur François ROUAULT DE LA VIGNE,
propriétaire de 44.352 actions

Aux termes du présent procès-verbal, déclaré et constaté:

Que les résolutions ci-après ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer, pour six exercices, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire : la SAS **RENOU ET RENAUDEAU ASSOCIES** représentée par Monsieur Hervé BRETHOMEAU dont le siège social est : 1 Rue Nicolas Appert - 17000 LA ROCHELLE, immatriculée 309 687 630 RCS LA ROCHELLE.

La collectivité des associés reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

DEUXÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer, pour six exercices, Monsieur David GALAUP domicilié à LA ROCHELLE (17000) 9 Rue de la Monnaie, aux fonctions de second Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer, le cas échéant, la société RENOU ET RENAUDEAU ASSOCIES second titulaire.

La collectivité des associés reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Qu'à cet effet, les associés ont reçu par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en date du 5 mars 2007 :

- le rapport du Président ;
- deux exemplaires d'un bulletin de vote mentionnant le texte des résolutions proposées.

Que la lettre susvisée indiquait que, pour être pris en compte, les bulletins de vote devaient être reçus au siège social dans les dix jours de sa réception.

Que les bulletins de vote adressés à la Société dans le délai ci-dessus font apparaître les résultats suivants:

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Ont voté OUI

- 4 associés représentant 118.368 actions sur les 118.368 actions composant le capital social.

Ont voté NON

- 0 associé.

Se sont ABSTENUS

- 0 associé.

Les associés ayant voté « oui » représentant la totalité des actions, la résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Ont voté OUI

- 4 associés représentant 118.368 actions sur les 118.368 actions composant le capital social.

Ont voté NON

- 0 associé.

Se sont ABSTENUS

- 0 associé.

Les associés ayant voté « oui » représentant la totalité des actions, la résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Ont voté OUI

- 4 associés représentant 118.368 actions sur les 118.368 actions composant le capital social.

Ont voté NON

- 0 associé.

Se sont ABSTENUS

- 0 associé.

Les associés ayant voté « oui » représentant la totalité des actions, la résolution est adoptée.

Les copies des lettres recommandées de consultation avec les demandes d'avis de réception et les bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès-verbal établi et signé par le Président.

COPIE CONFORME

LE PRESIDENT